

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF6

présenté par

M. Holroyd, Mme Lakrafi, Mme Cazebonne, Mme Genetet et M. Lescure

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.